



APPEL A PROJET DOCUMENTAIRE DES CHAINES LOCALES

« Faire autrement ? »

Préambule/ Contexte

Partenaires importants de la production audiovisuelle en région, sous l'égide du syndicat Locales.TV, les télévisions locales de France réunies souhaitent **coproduire une collection documentaire issue des régions françaises, métropolitaines et outremer.**

Le principe de cet appel à projets : dans chaque région, un auteur-e- de la région accompagné par un producteur pourra proposer un projet à la/les chaîne(s) locale(s) de son territoire. **Le projet retenu intégrera la collection.**

En 2017, un **Contrat d'Objectifs et de Moyens** a été mis en place par la Région Centre-Val de Loire, avec le soutien de l'agence Ciclic et a réuni les deux chaînes de télévision locales, TV Tours-Val de Loire et Bip TV ainsi que France Télévisions (France 3 Centre-Val de Loire).

Après 3 ans d'existence, le Contrat d'Objectifs et de Moyens a non seulement favorisé la coopération entre les télédiffuseurs régionaux, mais également démontré son efficacité en matière de structuration de la filière régionale. Fortes de ce constat positif, conscientes des enjeux de rayonnement de cette filière régionale que revêt l'interrégionalité, **la Région Centre-Val de Loire, et les chaînes BIP TV et TV Tours, ont décidé de s'associer à cet appel à projet dans le cadre du COM de cette saison 2020-2021.**

*Un des 12 projets documentaires coproduits cette saison, sera donc choisi dans le cadre de cet appel à projets, tout en conservant l'éligibilité nécessaire à tout projet inscrit au COM. Ciclic Centre-Val de Loire, en tant que coordinateur du COM, sera garant de l'éligibilité des projets déposés. Le projet retenu sera **coproduit en coopération entre BIP TV et TV Tours.***

Faire autrement ?

Dérèglement climatique, épuisement des ressources, pollutions, nouvelles menaces sur la biodiversité... Partout sur nos territoires des chercheurs, des entrepreneurs, des inventeurs et des gens comme tout le monde (ou presque) découvrent des façons de faire, de récupérer, restaurer, soigner, réparer... Ils ont, vous avez, nous avons des solutions.

Résolument **optimiste**, l'esprit de cet appel à projets est de partager et proposer ces pratiques nouvelles et porteuses d'espoir.

Chaque film sera enraciné sur un territoire, une ville, une région.

L'enracinement n'interdit pas l'ailleurs, le principe essentiel est le partage des expériences, or le croisement des expériences peut produire des solutions nouvelles pouvant être partagées : un tourangeau qui au bout du monde rapporte dans ses valises des idées pour son territoire, un étudiant blaisois qui rêve d'une solution durable pour son écosystème local et va pour cela mener des recherches dans l'Océan Indien, un vierzonnais qui suite à un périple en Amérique du Sud décide de s'engager pour sensibiliser sa région à un autre rapport au Monde, aux Autres ou à la Nature, etc ... sont bienvenus.

Cependant, une grande partie du tournage devra être effectuée sur le territoire régional.

Les télédiffuseurs sont par ailleurs sensibles à des actions qui seraient menées sur leurs territoires respectifs de diffusion.

L'incarnation, l'empathie provoquée par un personnage central par qui se dégage une solution, est l'autre trait commun de ces films.

Eligibilité des projets

Sont éligibles les projets de films documentaires réalisés par des auteurs ou autrices, témoignant **d'un regard singulier et personnel sur les sujets traités**, ayant nécessité un temps d'écriture, de repérages et de préparation nécessaires à la profondeur du traitement, des temps de tournage et de montage permettant une véritable écriture télévisuelle.

Les projets non éligibles sont notamment les suivants :

- les œuvres de flux et concepts fondés sur un programme de flux ;
- les ouvrages de référence (encyclopédies, atlas...) et les services d'information ou les services purement transactionnels ;
- les productions institutionnelles et contenus à caractère strictement promotionnel ou publicitaire ;
- les films produits dans un cadre pédagogique (école ou atelier) ou associatif ;
- les enregistrements d'événements et reportages audiovisuels ;
- les émissions de plateau ou magazines ;
- les clips musicaux ;

Production

Faire autrement, c'est aussi produire autrement

-le tournage des projets documentaires déposés **ne devra pas être terminé à la date du comité éditorial concerné.**

-les projets seront **portés par des auteur-e-s régionaux –les- accompagné-e-s par une structure de production.** La demande de subvention devra être effectuée par une structure de production intervenant au titre de producteur ou coproducteur délégué (sur présentation d'un contrat). Le producteur devra assumer la responsabilité financière, technique et artistique du projet et présenter un contrat de cession de droits signé avec le ou les auteur(s)/réalisateur(s) du projet.

-faire en sorte que la production du film génère un effet de levier le plus important possible pour le tissu professionnel local.

-les films s'inscriront dans les conditions de production définies avec le diffuseur local. Le contrat de coproduction ou pré-achat sera signé directement avec les deux chaînes.

-Tous les contrats relatifs au financement du projet seront conclus par le producteur qui agira seul, conformément à la législation et au droit du travail en vigueur, dans le respect de ses obligations légales vis-à-vis des organismes sociaux et fiscaux.

Informations techniques et diffusion

-Durée souhaitée : **52 minutes**

-Nombre de projet choisi : **1 seul projet en coopération entre Bip TV et TV Tours**

-Montant de l'apport numéraire via le COM : 11 400 €

-Diffusion :

La diffusion des films se fera sur l'ensemble des télévisions participant à cet appel à projets, sur la TNT, les Box et sur les sites web des TV (en streaming live et en replay pour 30 jours à compter de la 1ère diffusion TV).

Par conséquent, outre les droits de diffusion demandés par BipTV et TV Tours, une extension de ces droits devront être disponibles pour toutes ces chaînes dans les conditions suivantes : 1 an, 2 multidiffusions (une multidiffusion correspondant à 10 passages maximum sur 30 jours), droits non exclusifs.

Calendrier

1. Réception des projets : **du 8 au 26 mars 2021** inclus (en ligne en même temps que l'appel à projets du comité éditorial)

2. Sélection des projets : lors du comité éditorial du **10 mai 2021**

3. Annonce des projets retenus : **17 mai 2021**

4. Remise des PAD : **au plus tard le 30 juin 2022**

(*les normes PAD, ainsi que l'adresse du serveur sur lequel le déposer seront annexées au contrat avec les diffuseurs)

Liste des pièces à fournir / modalités de dépôt

Le dépôt se fait en ligne, via le site internet de CICLIC CENTRE-VAL DE LOIRE (page dédiée au COM).

*Un formulaire est à remplir. Y seront demandés les informations générales sur les auteur-e-s et la société de production, liens sécurisés vers les films précédents de l'auteur-e-, calendrier de fabrication, etc...

*Vous seront aussi demandées les pièces suivantes qui seront à télécharger à la fin du formulaire :

- Une lettre de demande spécifiant que ce dépôt se fait dans le cadre de cet appel à projets
- un dossier artistique comprenant : une note générale du producteur présentant le projet , une note d'intention du réalisateur , synopsis ou résumé, traitement , toutes autres pièces jugées utiles par le producteur-riche-
- budget prévisionnel de production (cf document type Ciclic Centre-Val de Loire) incluant les dépenses régionales
- plan de financement daté (cf document type Ciclic Centre-Val de Loire)
- copie datée et signée des contrats de cession de droits : auteur(s), scénariste(s), réalisateur(s)
- présentation et filmographie de la société de production
- curriculum vitæ de l'auteur et/ou réalisateur
- copie du contrat de coproduction si une coproduction est engagée sur le projet

Contact

Aurélie Bardet

CICLIC Centre-Val de Loire // Coordinatrice Audiovisuel

aurelie.bardet@ciclic.fr

Liste des chaînes coproductrices participantes au projet et qui pourront diffuser la collection :

Alsace 20, BIP TV, Canal 32, Lyon Capitale TV, TV Tours, TV78, Tébéo, TébéSud, TL7, TVR, TVM Est Parisien, VIA Grand Paris, VIA LMTV, VIA Moselle, VIA Occitanie, VIA Tele Paese, VIA Vosges, WEO.